



**HAL**  
open science

## Innocent III et les débuts de la théocratie pontificale

Julien Théry

► **To cite this version:**

Julien Théry. Innocent III et les débuts de la théocratie pontificale: Le gouvernement romain de la Chrétienté autour de 1206. *Mémoire dominicaine*, 2007, 21, pp.33-37. halshs-00201495v1

**HAL Id: halshs-00201495**

**<https://shs.hal.science/halshs-00201495v1>**

Submitted on 30 Dec 2007 (v1), last revised 7 Jan 2008 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le gouvernement romain de la Chrétienté autour de 1206 : Innocent III et les débuts de la théocratie pontificale

Paru dans les actes du colloque international *Dominique avant les dominicains. 8<sup>e</sup> centenaire de la rencontre de Castelnaud-Montpellier*, dans *Mémoire dominicaine*, 21, 2007, p. 33-37

Version revue

[Entre crochets, la pagination dans la publication papier]

[p. 33] Présenter la situation du gouvernement central de l'Église à l'époque de la rencontre de Castelnaud entre Diègue, Dominique et les légats pontificaux revient à évoquer l'action d'un personnage hors du commun, Innocent III. L'année 1206 fut la neuvième d'un pontificat extraordinaire, dont il n'est pas excessif de dire qu'il fut l'un des plus déterminants dans l'histoire de l'Église par le nombre, l'importance et la pérennité des œuvres accomplies, des choix effectués, des entreprises engagées<sup>1</sup>. Sans faire la part trop belle au regard a posteriori, on peut considérer l'ensemble du pontificat comme la construction progressive, consciente et volontaire par Innocent III d'un édifice qui serait finalement dévoilé au monde dans sa totalité formidable, à la fin de l'année 1215, avec la synthèse normative issue du concile de Latran IV<sup>2</sup>. Les décrets du concile, qui forment une somme de mesures

---

<sup>1</sup> Parmi l'immense bibliographie, on ne citera ici que R. Morghen, « L'apogeo del papato medievale. Innocenzo III » [1951], rééd. dans *Medioevo cristiano*, Bari : Laterza, 1984, p. 149-162 ; J. M. Powell, *Innocent III : Vicar of Christ or Lord of the World ?*, Washington D.C. : The Catholic University of America Press, 1963 ; W. Imkamp, *Das Kirchenbild Innocenz'III. (1198-1216)*, Stuttgart, 1983 ; J. E. Sayers, *Innocent III, Leader of Europe, 1198-1216*, Londres, New York : Longman, 1994 ; J. C. Moore, *Pope Innocent III (1160/61-1216). To Root Up and to Plant*, Leyde, Boston : Brill, 2003 ; *Innocenzo III, Urbs et orbis. Atti del Congresso internazionale, Roma, 9-15 settembre 1998*, éd. A. Sommerlechner, Rome : Istituto storico italiano per il Medio Evo, 2003, 2 vol.

<sup>2</sup> Cf. S. Kuttner, A. García y García, « A New Eye-Witness Account of the Lateran Council », dans *Traditio* 20 (1964), p. 115-178 ; Br. Bolton, « A Show with a Meaning : Innocent III's Approach to the Fourth Lateran Council, 1215 », *Medieval History* 1 (1991), p. 53-

capitales pour le devenir de l'institution ecclésiale et de la Chrétienté<sup>3</sup>, furent le fruit de l'expérience, de la pratique du gouvernement pontifical depuis 1198. Innocent III avait en effet gouverné l'Église, au temporel comme au spirituel, avec pour perspective permanente la mise au point, dans l'action, de principes universels<sup>4</sup>.

Ainsi le premier pontificat du XIII<sup>e</sup> siècle constitua-t-il une étape majeure pour le renforcement des notions d'*ecclesia* et de *christianitas*. Engagé depuis [p. 34] le début de la réforme grégorienne<sup>5</sup>, le processus de fusion conceptuelle entre un espace géographique, l'*orbis christianus* (évoqué dans le canon 71 de Latran IV), une communauté de fidèles, l'*ecclesia*, et l'institution vouée au gouvernement spirituel, l'*Ecclesia* avec une majuscule, parvint alors à son terme. L'ecclésiologie totalisante et hiéocratique qui, au plan des idées, était en cours d'élaboration depuis le temps de Grégoire VII trouvait désormais des expressions gouvernementales et géopolitiques substantielles. Or la dissidence religieuse en Languedoc que Diègue et Dominique se proposèrent de combattre par la prédication à partir de 1206 avait pour principal fondement, comme toutes les autres déviations nées dans la Chrétienté latine depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la contestation de ces nouvelles formes institutionnelles de l'Église issues, peu à peu, de la réforme grégorienne. Les hérésies découlèrent d'abord et avant tout de remises en cause de la place renouvelée et des

---

67 ; A. Melloni, « *Vineam Domini* (10 avril 1213). New Efforts and Traditional Topoi : Summoning Lateran IV », dans *Pope Innocent III and his World*, éd. J. C. Moore, Aldershot : Ashgate, 1999, p. 63-73.

<sup>3</sup> Éd. A. García y García, *Constitutiones concilii quarti Lateranensis una cum commentariis glossatorum*, Cité du Vatican : BAV (*Monumenta Iuris Canonici. Series A : Corpus Glossatorum*, 2), 1981. Cf. R. Foreville, *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris : Editions de l'Orante (Histoire des conciles oecuméniques, 6), 1965.

<sup>4</sup> Sur la pratique gouvernementale d'Innocent III, outre les références citées dans la première note, on peut voir notamment J. P. Canning, « The Pope as Teacher and Judge : How Innocent Saw Himself as the Teacher who Coerced », dans *Innocenzo III, Urbs et orbis. Atti del Congresso internazionale, Roma, 9-15 settembre 1998*, op. cit., p. 74-83 ; C. M. Rousseau, « A Papal Matchmaker : Principle and Pragmatism During Innocent III's Pontificate », *Journal of Medieval History* 24/3 (1998), p. 259-271.

<sup>5</sup> À ce sujet, voir notamment G. B. Ladner, « The Concept of *Ecclesia* and *Christianitas* and their Relation to the Idea of Papal *Plenitudo Potestatis* from Gregory VII to Boniface VIII », *Miscellanea Historiae Pontificiae* 18 (1954), p. 49-77 ; D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris : Aubier, 1998.

pouvoirs accrus pris par les clercs dans la société chrétienne<sup>6</sup>. Certes protéiformes, les mouvements hétérodoxes n'en avaient pas moins pour point commun le refus d'une évolution dont Innocent III fut le plus grand artisan : la transformation de l'Église en une monarchie pontificale tendanciellement absolue, vouée à gouverner non seulement le monde clérical, mais aussi – et pas seulement au plan strictement spirituel – les laïcs.

On se limitera ici à relever quelques aspects importants du processus par lequel Innocent III jeta les bases du projet théocratique que la papauté allait poursuivre tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle.

**[p. 35]** La première moitié du pontificat d'Innocent III fut particulièrement consacrée à l'élaboration de ce que le Père Maccarone a nommé « une théologie de la primauté de Pierre »<sup>7</sup>, qui accompagna l'affirmation de l'Église comme appareil d'état centralisé avec, placé à son sommet, un pontife suprême aux pouvoirs considérablement renforcés.

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet, entre autres, M. Zerner, *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, Nice : Z'édicions, 1998 ; J.-L. Biget, « Hérésie, politique et société en Languedoc (vers 1120-vers 1320) », dans *Le pays cathare : les religions médiévales et leurs expressions méridionales*, éd. Jacques Berlioz, Paris : Le Seuil, 2000, p. 17-79 ; id., « Réflexions sur 'l'hérésie' dans le Midi de la France au Moyen Âge », *Heresis* 36-37 (2002), p. 29-74 (repris dans id., *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris: Picard, 2007, p. 106-141) ; id., « L'antycléricisme des hérétiques d'après les textes polémiques », dans *L'antycléricisme en France méridionale (milieu XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)*. *Cahiers de Fanjeaux* 38 (2003), p. 404-445 (repris dans id., *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France, op. cit.*, p. 38-62) ; id., « Les bons hommes sont-ils les fils des bogomiles ? Examen critique d'une idée reçue », dans *Bogomiles, Patarins et Cathares. Slavica Occitania* 16 (2003), p. 133-188 (repris dans id., *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France, op. cit.*, p. 63-105) ; J. Théry, « L'hérésie des bons hommes (XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> s.). Comment nommer la dissidence religieuse non vaudoise ni béguine en Languedoc ? », *Heresis*, 36-37 (2002), p. 75-117 ; id., « Cléricisme et hérésie des bons hommes d'après les archives de l'Inquisition. L'exemple d'Albi et de l'Albigeois (1276-1329) », dans *L'antycléricisme en France méridionale (milieu XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)*. *Cahiers de Fanjeaux* 38 (2003), p. 471-508 (repris dans *Inquisition et société*, Toulouse : Privat, 2008).

<sup>7</sup> M. Maccarone, *Chiesa e Stato nella dottrina di papa Innocenzo III*, Rome, 1940 ; id., *'Vicarius Christi'*. *Storia del titolo papale*, Rome, 1952 ; id., *Studi su Innocenzo III*, Padoue : Editrice Antenore, 1972.

L'une des expressions de cette primauté fut l'évolution de la titulature pontificale. Contrairement à ses prédécesseurs, Innocent III choisit de se désigner systématiquement comme « vicaire du Christ » ou « vicaire de Dieu », plutôt que « vicaire de Pierre ». Ces deux formules n'étaient pas nouvelles, mais elles n'étaient pas jusque là réservée aux papes, comme elles tendraient désormais à l'être. Elles avaient aussi servi à l'occasion, dans les siècles précédents, pour désigner les évêques. En s'affirmant comme le seul représentant direct du Christ, Innocent III justifiait les nouvelles prérogatives qu'il entendait exercer sur les membres de la hiérarchie ecclésiastique.

La notion-clef, dans cette perspective, fut celle de *plenitudo potestatis*, « plénitude de puissance » ou « de pouvoir », qui entra dans le vocabulaire usuel de la chancellerie romaine dès 1198 et constitua, comme l'a montré Klaus Schatz, un leitmotiv des principales lettres d'Innocent III pendant les neuf premières années du pontificat<sup>8</sup>. Au cours de cette période, et tout particulièrement de 1198 à 1200, le pape se livra à un intense travail d'élaboration des fondements théologiques de sa primauté avec la rédaction de longs préambules dans de nombreuses lettres<sup>9</sup>. Riches en citations bibliques et marquées par une rhétorique de l'hyperbole, ces préambules font une place privilégiée à la « plénitude de puissance ». Le syntagme figé *plenitudo potestatis* existait certes depuis bien longtemps (sa première occurrence remonte au pape du V<sup>e</sup> siècle Léon I<sup>er</sup>). Mais il pouvait jusque là se référer aussi bien aux pouvoirs des prélats qu'à ceux du pape<sup>10</sup>. Innocent III lui insuffla un sens renouvelé en radicalisant l'opposition avec la *pars sollicitudinis*, la « part de sollicitude » qui, elle, était impartie aux évêques. Désormais, cette « part » était conçue comme découlant, précisément, de la « plénitude de puissance » – laquelle n'appartenait plus qu'à l'unique vicaire du Christ<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Kl. Schatz, « Papsttum und partikularkirchliche Gewalt bei Innocenz III. (1198-1216) », *Archivum Historiae Pontificiae*, 8 (1970), p. 61-111.

<sup>9</sup> K. Pennington, *Popes and Bishops : the Papal Monarchy in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 1984.

<sup>10</sup> Cf. R. L., Benson, « *Plenitudo potestatis* : Evolution of a Formula from Gregory VII to Gratian », dans *Collectanea Stephan Kuttner. Studia Gratiana* 14 (1967), p. 195-217 ; B. Basdevant-Gaudemet, « *Plenitudo potestatis* », *Revue d'éthique et de morale*, 227 (2003), p. 171-178 (repris dans ead., *Église et autorités. Études d'histoire du droit canonique médiéval*. Limoges : PULIM, 2006).

<sup>11</sup> Cf. H. Hof, « *Plenitudo potestatis* und *imitatio imperii* », *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 77 (1954-1955), p. 39-71 ; W. D. Mac Cready, « Papal *plenitudo potestatis* and the Source of

[p. 36] Les lettres les plus révélatrices à cet égard furent envoyées par le pape dans le cadre de conflits avec des évêques au sujet de leur droit éventuel à changer de siège ou à résigner leur charge de leur propre initiative ou avec le simple accord d'un concile ou d'un métropolitain. Innocent III attachait une importance toute particulière à ces affaires parce que le lien unissant un évêque à son église était depuis toujours considéré comme un lien mystique, établi directement par Dieu<sup>12</sup>. Désormais, en vertu de sa fonction d'unique représentant du Christ, le pape – et lui seul – était en mesure de modifier ce que Dieu avait établi. Dans une lettre datée du mois d'août 1198 à l'évêque de Faenza, Innocent III expliqua ainsi que pour dissoudre le mariage spirituel d'un évêque et de son Église, le pape agissait « par autorité divine et non humaine, car il est appelé non le vicaire de l'homme mais le vicaire du vrai Dieu ». Et il précisa encore :

*Bien que nous soyons le successeur du prince des apôtres, nous ne sommes pas le vicaire de Pierre, d'aucun apôtre ou d'aucun homme, mais le vicaire de Jésus Christ. Ainsi, ce que Dieu, et non l'homme, a réuni spirituellement, le vicaire de l'homme ne peut délier, mais seulement le vicaire de Dieu ; le vicaire de Dieu sépare un évêque de son Église, comme nous avons quelquefois retiré des évêques de leurs sièges par abdication, déposition et transfert. Ces trois pouvoirs sont justement réservés, comme nous l'avons montré, au pontife romain, qui a retenu pour lui la plénitude du pouvoir, bien qu'il ait appelé d'autres évêques pour partager avec eux la sollicitude<sup>13</sup>.*

---

Temporal Authority in Late Medieval Hierocratic Theory », *Speculum*, 48/4 (1973), p. 654-674 ; K. Pennington, *Popes and Bishops : the Papal Monarchy in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, *op. cit.* ; J. P. Canning, « Power and the Pastor : a Reassessment of Innocent III's Contribution to Political Ideas », dans *Pope Innocent III and his World*, *op. cit.*, 245-253 ; H.-J. Schmidt, « The Papal and Imperial Concept of *plenitudo potestatis* : the Influence of Pope Innocent III on Emperor Frederick II », *ibid.*, p. 305-314.

<sup>12</sup> Cf. Gaudemet, « Note sur le symbolisme médiéval. Le mariage de l'évêque », *L'année canonique* (1978), p. 71-80 ; W. Imkamp, « *Pastor et sponsus*. Elemente einer Theologie des bischöflichen Amtes bei Innocenz III », dans *Aus Kirche und Reich. Studien zu Theologie, Politik und Recht im Mittelalter. Festschrift für Friedrich Kempf*, Sigmaringen, 1983, p. 285-294 ; R. Kay, « Innocent III as Canonist and Theologian : the Case of Spiritual Matrimony », dans *Pope Innocent III and his World*, *op. cit.*, p. 35-49.

<sup>13</sup> O. Hageneder, Anton Haidacher, A. A. Strnad, éd., *Die register Innocenz'III. 1. Pontifikatsjahr, 1198/99*, Graz, Vienne, Cologne, 1964-1968, 2 vol., n° 326, cité par K. Pennington, *Popes and Bishops*, *op. cit.*

La vieille conception organiciste de la société réaffirmée par saint Paul (mais qui remonte à Aristote) reçut ainsi une nouvelle actualité. Le préambule d'une lettre adressée en 1199 à l'archevêque de Compostelle, qui définit le pouvoir du pape à partir de *Jean*, 1, 42, en témoigne bien :

*Le Christ a dit à Pierre : « tu t'appelleras Céphas », ce qui selon une interprétation veut dire tête. Ainsi, comme la plénitude des sens abonde dans la tête et une certaine part de cette plénitude en dérive vers les membres, de même les autres sont appelés à une part de sollicitude ; mais seul Pierre a reçu la plénitude de puissance et, de ce fait, les cause majeures de l'Église doivent lui revenir comme à la tête, non tant par constitution canonique que par institution divine<sup>14</sup>.*

[p. 37] On le voit, la réflexion d'Innocent III autour de la notion de plénitude de puissance visait d'abord, en pratique, à justifier l'imposition de la suprématie juridictionnelle de la papauté sur les évêques et les églises locales. Mais en travaillant sur ses rapports avec la hiérarchie épiscopale, Innocent III créa les conditions d'une véritable transfiguration de l'office pontifical, parachevant ainsi la construction d'une ecclésiologie bien spécifique en-dehors de laquelle on ne peut comprendre ni l'entrée en dissidence, ni la persécution des hérétiques. Il ne s'agissait de rien de moins que d'une forme de divinisation de la fonction du pape, comme l'a souligné Kenneth Pennington<sup>15</sup>. « Vicaire du Christ », le pontife suprême recevait en partage, non certes en sa personne, mais dans l'exercice de sa fonction, des pouvoirs d'ordre divin. Dans la bulle *Quanto personam*, qui condamna en 1198 le transfert d'un évêque d'Hildesheim au siège de Wurzburg, effectué sans l'accord d'Innocent III, ce dernier avait ainsi été conduit à affirmer que pour ce type d'affaire, le pape « tenait lieu sur terre non de simple homme, mais de vrai Dieu » : *non puri hominis, sed veri Dei vicem gerit in terris*<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> O. Hageneder, Werner Maleczek, A. A. Strnad, K. Rudolf, éd., *Die register Innocenz'III. 2. Pontifikatsjahr, 1199/1200*, Rome, Vienne, 1979-1983, 2 vol., n° 124, cité par K. Pennington, *Popes and Bishops, op. cit.* Cf. Y.-M. Congar, « Céphas – Céphalè – Caput », *Revue du Moyen Âge latin*, VIII, 1952, p. 5-42, repris dans id., *Études d'ecclésiologie médiévale*, Londres, Variorum Reprints, n° I.

<sup>15</sup> K. Pennington, *Popes and Bishops : the Papal Monarchy in the Twelfth and Thirteenth Centuries, op. cit.*

<sup>16</sup> : O. Hageneder, Anton Haidacher, A. A. Strnad, éd., *Die register Innocenz'III. 1. Pontifikatsjahr, op. cit.*, n° 335.

Tels furent, à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, les tout premiers fondements de l'absolutisme pontifical. À la faveur de la reconstruction des États pontificaux, mais aussi de la conjoncture géopolitique favorable en Italie et dans l'Empire, les prétentions d'Innocent III (puis de ses successeurs) à la souveraineté absolue allaient bien vite excéder le domaine du gouvernement de la société cléricale. Or toute contestation de l'ecclésiologie hiérocra-tique qui présidait à ces prétentions était désormais susceptible d'être assimilée à une atteinte au Christ à travers son représentant sur terre, c'est-à-dire à une atteinte à la foi. Plus largement, toute résistance à l'autorité pontificale pouvait constituer en dernier recours, par transitivité en quelque sorte, un crime « de lèse-majesté éternelle » – c'est-à-dire, selon la définition qu'en donna Innocent III en 1199 dans la célèbre bulle *Vergentis in senium*<sup>17</sup>, un crime d'hérésie.

---

<sup>17</sup> Cf. O. Hageneder, « Studien zur Decretale *Vergentis* (X, V, 7, 10). Ein Beitrag zur Häretikergesetzgebung Innocenz'III », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische abteilung* 49 (1963), p. 138-173 ; W. Ullmann, « The Significance of Innocent III's Decretal *Vergentis* », dans *Études de droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, 1965, I, p. 729-741 ; O. Capitani, « Legislazione antiereticale e strumento di costruzione politica nelle decisioni normative di Innocenzo III », *Bollettino della Società di Studi Valdesi*, 140 (1976), p. 31-53 ; J. Chiffolleau, « Sur le crime de majesté médiéval », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée*, Rome : École Française de Rome, 1993, p. 183-213.